

Schéma Directeur Énergétique Métropolitain

Atelier thématique n°1 – Créer, développer et conserver les réseaux de chaleur urbains

Ordre du jour

1. Rappel du contexte

15:30

2. Présentation des principaux éléments de diagnostic

D 15:40

3. Retours d'expériences et attentes vis-à-vis de la démarche métropolitaine

D 15:55

4. Echanges en sous-groupes

D 16:20

5. Restitution des travaux des sous-groupes

77:20

6. Synthèse et présentation des étapes suivantes

D 17:55

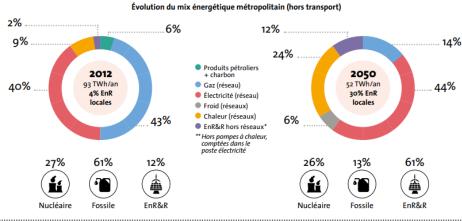


Rappel des objectifs du Plan Climat Air Energie de la Métropole

Neutralité carbone en 2050

- 50 % de consommations d'énergie

60 % d'ENR&R dans la consommation finale







ur*







** Source : ADEME, Visions 2035-3050, Scénario 2050 -50% d'électricité nucléaire



^{*} Source : RTE, SNCU

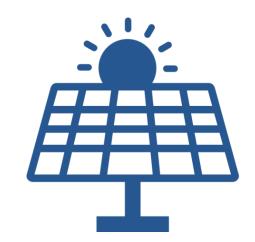
Décliner le Plan Climat Métropolitain, mettre en œuvre la transition énergétique

Rénovation énergétique

Développement des EnR

Mobilité durable







- Pilotage du programme SARE
- Fédération des ALEC
- Lauréat du programme ACTEE
- Solarisation bâtiments publics
- Accompagnement de projets
- Potentiel géothermie de surface
- Mise en place d'une ZFE
- Métropole Roule Propre
- Pacte de logistique urbaine



Contexte d'élaboration d'un schéma directeur énergétique métropolitain (SDEM)

- La Métropole est **responsable de la coordination de la transition énergique** sur son territoire dans le cadre de la mise en œuvre de son **Plan climat air énergie métropolitain** adopté le 12 novembre 2018, en vertu de l'article L2224-34 du CGCT.
- La Métropole « est chargée de la mise en cohérence des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid », en vertu de l'article L5219-1 du CGCT. « Elle établit, en concertation avec les autorités compétentes intéressées, un schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains qui a pour objectif de veiller à leur complémentarité [...]. »
- Le plan d'actions du Plan Climat Métropolitain reprend l'objectif de réalisation d'un SDEM (fiche « ENE2 ») et s'appuie sur cet outil pour prévoir la mise en place d'une démarche de planification territoriale, qui doit en concertation avec les autorités compétentes intéressées veiller à la complémentarité et la cohérence du développement des réseaux, et définir les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan Climat Métropolitain à 2050.

Ambitions et vision portées par la Métropole du Grand Paris

- Ouvrir un réel espace d'échange et de coordination entre les parties prenantes du système énergétique du territoire métropolitain : syndicats d'énergie, MOA des réseaux de chaleur et de froid, communes et EPT, services de l'Etat + Ademe, etc.
- Etablir une véritable feuille de route opérationnelle et échelonnée dans le temps.
- Porter pleinement les ambitions du plan climat de la Métropole et des PCAET en matière de transition énergétique, et assurer la sûreté et la qualité d'alimentation énergétique de la Métropole, sur la base d'une connaissance éclairée du territoire, de ses ressources et contraintes, et en explorant les potentiels d'innovation.
- Favoriser **l'appropriation de cette stratégie énergétique** non seulement par les collectivités territoriales, mais également par les acteurs socio-économiques ainsi que les citoyens.



Champs thématiques

- Le schéma directeur énergétique portera sur l'anticipation des besoins d'évolution et des complémentarités entre réseaux de distribution d'énergie métropolitains : électricité, gaz, chaleur, froid.
- Il sera accompagné d'analyses prospectives en matière de :
- d'accompagnement des efforts de maîtrise de la demande en énergie (MDE) et d'efficacité énergétique (dont la rénovation énergétique des bâtiments)
- d'intégration des énergies renouvelables et de récupération
- de développement des infrastructures nécessaires aux mobilités propres

Portée du schéma

- La feuille de route qui sera établie aura une valeur strictement incitative. Le schéma directeur ne constitue pas un document prescriptif.
- En revanche, sa mise en œuvre opérationnelle pourra se traduire par la formalisation d'engagements de droit souple, type signature de chartes ou autre.



Ordre du jour

1. Rappel du contexte

15:30

2. Présentation des principaux éléments de diagnostic

15:40

3. Retours d'expériences et attentes vis-à-vis de la démarche métropolitaine

15:55

4. Echanges en sous-groupes

16:20

5. Restitution des travaux des sous-groupes

17:20

6. Synthèse et présentation des étapes suivantes

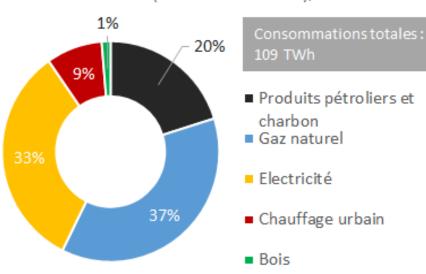
17:55



Bilan énergétique métropolitain

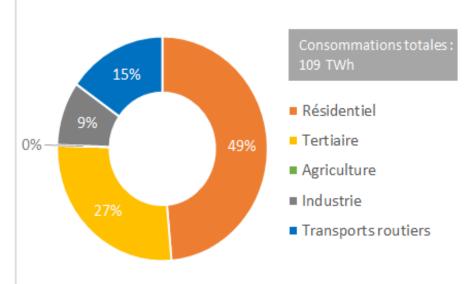
Répartition des consommations par produit énergétique de la MGP en 2017

Source: ROSE 2017 (version février 2020), BURGEAP



Répartition des consommations de la MGP par secteur en 2017

Source: ROSE 2017 (version février 2020), BURGEAP



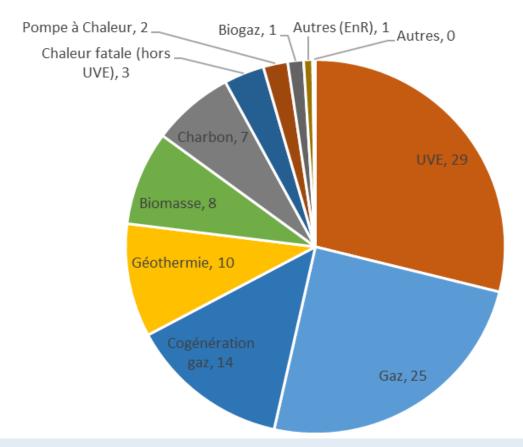


06/12/2021

- Les réseaux de chaleur (10,9 TWh) et de froid (0,8 TWh) représentent :
- 11 % des consommations énergétiques du territoire de la MGP
- 5,7 TWh d'EnR produits localement, soit:
 - 5 % de la consommation énergétique
 - 40 % des EnR consommées sur le territoire
 - 69 % des EnR produites sur le territoire
- La densité thermique moyenne est de l'ordre de 7,3 MWh/ml/an
- 0,116 g eqCO₂/kWh livré en 2018



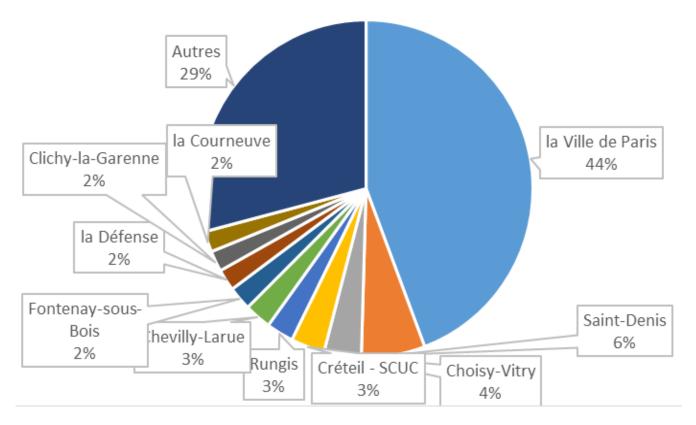
06/12/2021



Bouquet énergétique des réseaux de chaleur présents sur le territoire



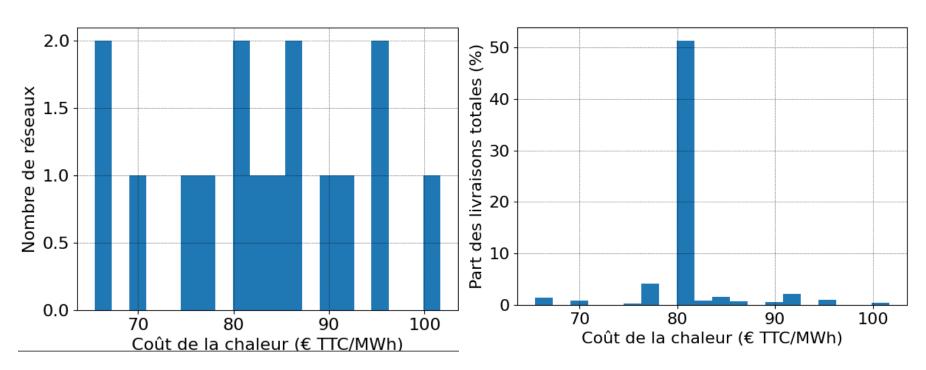
06/12/2021



Contribution des différents réseaux de chaleur dans le linéaire total de réseau



06/12/2021

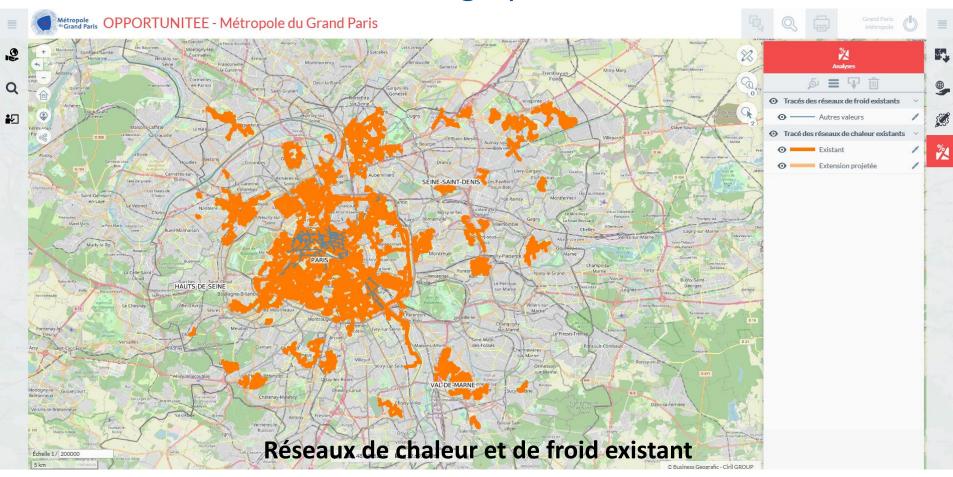


Coûts de la chaleur des différents réseaux



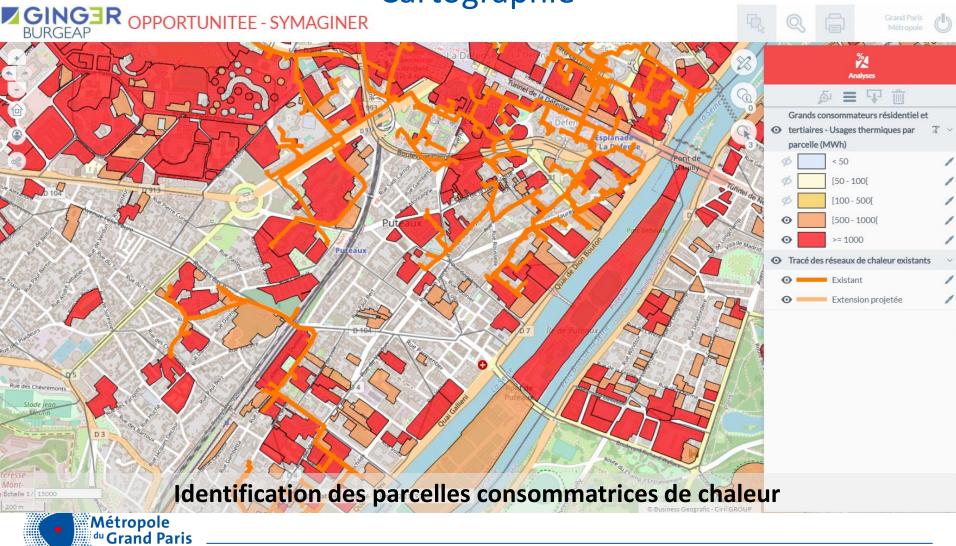
06/12/2021

Réseaux de chaleur Cartographie

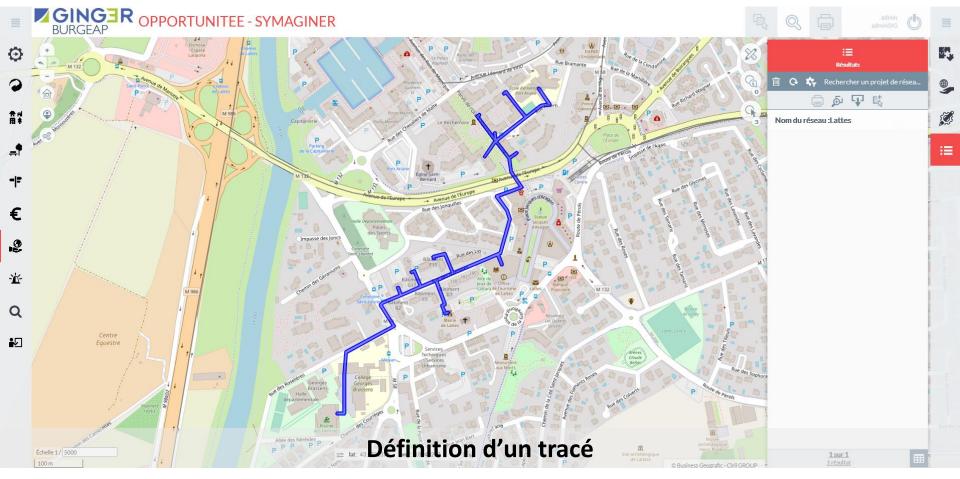




Réseaux de chaleur Cartographie



Réseaux de chaleur Modélisation de projets de RCU





Réseaux de chaleur Modélisation de projets de RCU

Nom du réseau Lattes Diamètre moven du réseau 200 Classe d'isolation du réseau 2 Longueur du réseau primaire (m) 4 436 m Taille du buffer pour raccordement des parcelles 3 Besoins énergétiques à livrer, hors pertes réseau primaire (MWhu) 3 966 MWhu Pertes primaires du réseau [MWh] 2042 MWh Puissance maximale délivrée 3 174 kW Densité énergétique, incluant pertes secondaires et rendement de sous-station 1 MWh/ml Marge entre la puissance souscrite et la puissance installée 0,25 Puissance totale souscrite (via les sous-stations, en kW) 4 760 kW

Dont réseau de distribution (fourchette basse, k€) 1743 k€ HT 5376 k€ HT Dont réseau de distribution (fourchette haute, k€) Dont sous-stations (k€) 262 k€ HT

Indicateurs de résultats technicoéconomiques



Coûts d'Investissements - partie Réseau

60 % Proportion d'ENR visée pour ce réseau 1520 Degré Jour Unifié Gains sur les consommations énergétiques liées à des opérations de MDE sur Part des besoins énergétiques de chauffage 79.26% Taux de prise en compte de l'ECS Résidentiel [0 à 100%] 100 % Taux de prise en compte de l'ECS Tertiaire [0 à 100%] 100 % Part des besoins énergétiques d'ECS 20.74% Puissance maximale délivrée 3 174 kW Coefficient de sécurité entre le max de puissance appelée et la puissance Puissance totale à installer (incluant la marge de sécurité) 3808 kW Puissance base ENR à installer (kW, permettant de couvrir la part ENR visée) 544 kW 3808 kW Puissance d'appoint gaz à installer (kW) 6 133 MWh Energie délivrée au réseau dont production ENR 3 680 MWh dont production appoint gaz 2 453 MWh 1932 heures Nombre d'heures de fonctionnement équivalent pleine puissance, ensemble chaufferie hors marge de sécurité Nombre d'heures de fonctionnement équivalent pleine puissance, chaudière(s) 6759 heures 644 heures Nombre d'heures de fonctionnement équivalent pleine puissance, appoint Quantité d'énergie délivrée à faible puissance (25% de la puissance ENR 0 MWh

> Dont chaudière base ENR (k€) 404 k€ HT Dont chaudière d'appoint gaz (k€) 314 k€ HT

Dont études et frais (min, k€) 184 k€ HT

Dont études et frais (max, k€) 430 k€ HT

Dont équipements annexes (filtrations, pompes...) 533k€ HT

Coûts d'investissement - partie Chaufferie

Ordre du jour

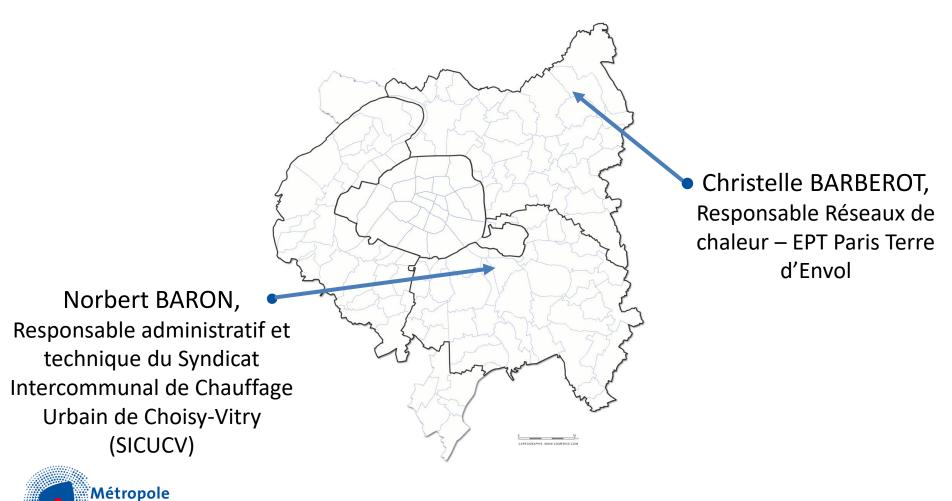
- 1. Rappel du contexte Ú 15:30
- 3. Retours d'expériences et attentes vis-à-vis de la démarche métropolitaine
 - Echanges en sous-groupes 16:20
- 5. Restitution des travaux des sous-groupes 17:20
- 6. Synthèse et présentation des étapes suivantes 17:5



15:55

Retours d'expériences et attentes vis-à-vis de la démarche métropolitaine

du Grand Paris



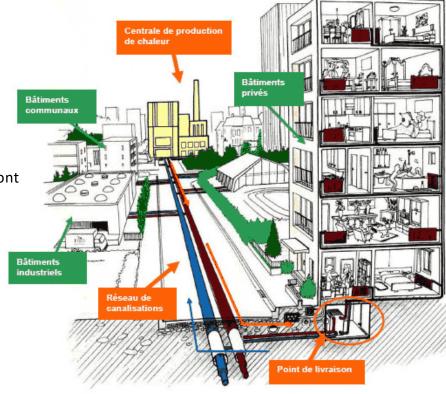


Qu'est ce qu'un réseau de chaleur ?

Système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, desservant plusieurs usagers et comprenant :

- des unités de production de chaleur (renouvelable et fossile),
- un réseau de distribution primaire au sein duquel la chaleur est transportée,
- des sous-stations d'échange, à partir desquelles les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire

→ Un outil majeur pour le verdissement de l'énergie consommée



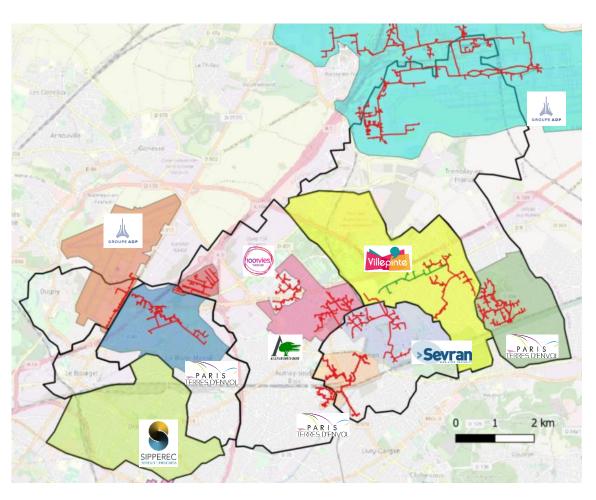


Compétences de l'EPT Paris Terres d'Envol en matière de réseaux de chaleur

- Construction aménagement et gestion des réseaux de chaleur de Sevran-Rougemont, de Tremblay-en-France, de Blanc-Mesnil, de Dugny et le Bourget
- Etudes et travaux permettant la création de réseaux de chaleur
- Création de nouvelles unités de production et de sous stations d'échanges
- Densification, extension, interconnexion des réseaux



Les réseaux de chaleur existants sur le territoire



7 réseaux de chaleur publics – 3 gérés par Paris Terres d'Envol

- Bobigny/Drancy (en cours de déploiement)
- Blanc Mesnil
- Aulnay-sous-Bois Gros Saule
- Sevran Beaudottes
- Sevran Rougemont/Perrin/Chanteloup
- Villepinte
- Tremblay en France

4 Réseaux de chaleur privés

- ADP Le Bourget
- Garonor
- 1001 Vies Habitat
- ADP Roissy CDG



Réseaux de l'EPT Paris Terres D'Envol

	Tremblay-en-France	Sevran Rougemont – Perrin - Chanteloup	Blanc-Mesnil
Prise d'effet	01/01/2014	01/10/2011	01/09/2002
Echéance	31/12/2043 (30 ans)	30/09/2036 (25 ans)	31/08/2046 (25 + 19 ans)
Délégataire	Tremblay GEOTHERMIE Dalkia – Idex	sébio Dalkia	EMES COURSE Coriance
Schéma Directeur	2016/2017	2015/2016 : Mutualisé sur les 4 réseaux Aulnay/Sevran	2015/2016
	+ Schéma directeur territorial : Mutualisé sur les 11 réseaux existants répartis sur les 8 communes du territoire de l'EPT En cours de réalisation en 2020/2021		
Source EnR&R	Géothermie 2016	Biomasse 2015	Géothermie + Pompes à chaleur 2017
Longueur	10 000	9 100	7 950
Nombre de sous- stations	70	62	29
Equivalent logement	4 366	4 873	3 776



Schéma directeur des réseaux de chaleur

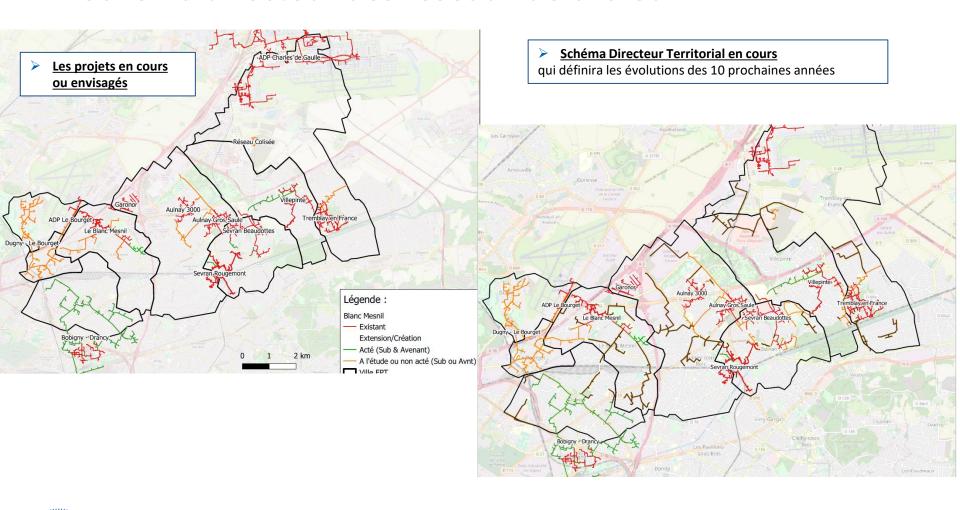
- > Diagnostic des réseaux du territoire
 - Un fort taux de pénétration (24 % logements) et des ventes importantes (~500 GWh)
 - Un taux d'EnR&R faible (40%) en raison de 5 réseaux majoritairement fossiles
 - Une compétitivité faible avec des risques sur les prix de chaleur (fin cogénérations)
 - Des opportunités (fins de contrats)
 - Une compétence dispersée

Objectifs du schéma directeur des réseaux de chaleur (10 prochaines années) :

- ⇒ Augmenter la production des EnR&R
- ⇒ Maintenir le volume de vente de chaleur
- ⇒ Maintenir ou améliorer la compétitivité

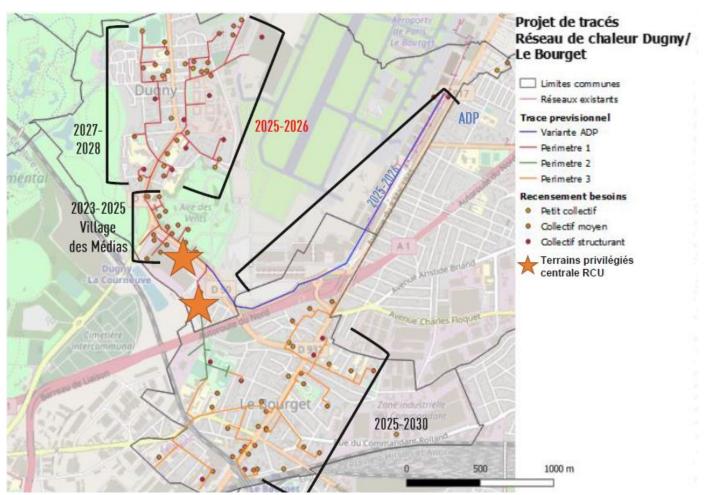


Schéma directeur des réseaux de chaleur





Projet de RCU à Dugny et Le Bourget





Réseau de chaleur de Choisy-le-Roi et Vitry-sur-Seine

9/11/2011

Service public délégué par le Syndicat Intercommunal de Chauffage Urbain de Choisy-Vitry (SICUCV)



DE CHAUFFAGE URBAIN DE CHOISY/VITRY

Charte graphique du label
Juin 2008





Le réseau de chaleur de Choisy-Vitry (Val de Marne) :

24 000 équivalent-logements / 200 000 MWh injectés dans le réseau



Création du réseau : années 1960-70

Création du SIVU: 2002

Concession de DSP en vigueur : depuis 2005

Evolution de la fourniture de chaleur

Connexion au réseau parisien (CPCU): 2005

Suppression de la chaufferie charbon-fioul

Mix énergétique >40 % ENR/R

Interconnexion au réseau du Marché de Rungis : 2015

Mix énergétique >50% ENR/R et 65% en 2020

Evolution du réseau de 2005 à 2020

Puissance souscrite: +15 % = 166 MW

Equipements en place

Réseau Haute pression: 30 km

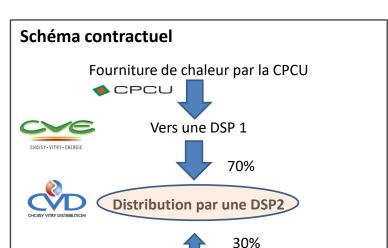
Réseau Basse pression: 12 km

Sous-stations: 300



Un réseau inscrit dans la métropole parisienne à travers un dispositif technique et contractuel complexe





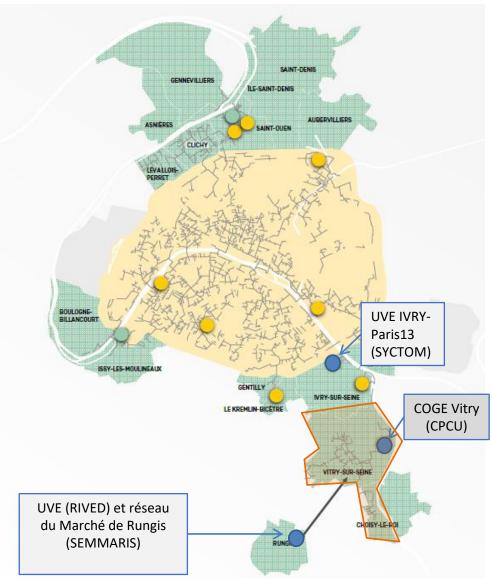
Fourniture de chaleur ENR/R complémentaire depuis 2015 (via le réseau du MIN de Rungis)

Bilan

Mix distribué >60% issu des UVE

RUNGIS

- Sans contrat direct avec les producteurs de cette chaleur ENR/R
- Alimentation de base fournie par CPCU via un réseau vapeur
- > Fin de la concession CPCU : décembre 2024
- Fin des DSP de Choisy-Vitry : septembre 2025



Un fort potentiel de développement dans un territoire en mutation urbaine

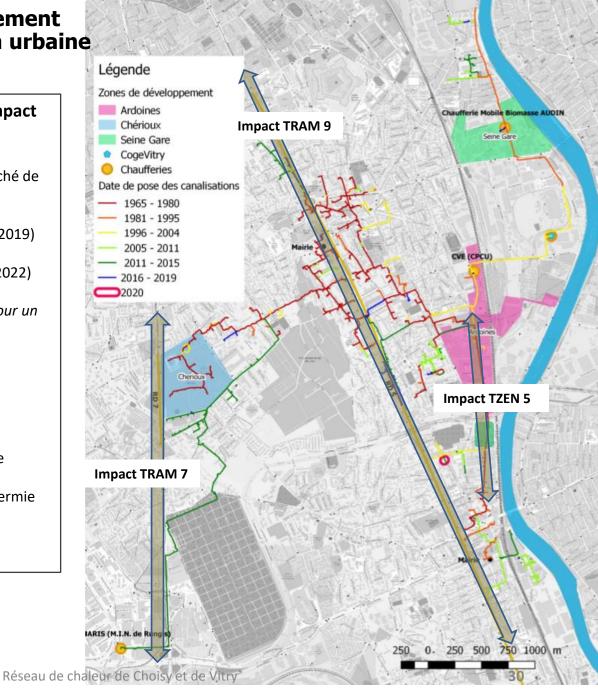
Infrastructures de transport ayant un impact financier sur le réseau de chaleur

- ➤ Tram 7 : surcoût de l'interconnexion au Marché de Rungis => +2 M°€ (2014)
- > Tram 9 : dévoiement du réseau => 0,8 M°€ (2019)
- > Tzen 5 : dévoiement du réseau => 5,5 M°€ (2022)

Mais décision de modifier l'antenne HP en BP pour un coût supérieur soit 8 M°€

Développement visant à limiter les conséquences des dévoiements

- Modification d'une antenne HP en BP pour le raccordement de nouveaux quartiers et des abonnés de Choisy en prévision d'une géothermie
- > soit 8 500 équiv-logements à l'horizon 2030.





Conclusion : quelques enjeux à partager sur la conservation et le développement des réseaux

1. Préserver les ouvrages existants pour pouvoir développer

- Peut-on palier au risque financier des aléas dévoiements ?
 - Fonds de compensation ?
 - Question au législateur sur la primauté de l'usage de la voie publique pour les transports de surface, sans compensations ?
- Comment développer la protection des réseaux des risques locaux (remontées ou intrusions d'eau naturelles, travaux d'aménagement urbain) ?

2. Sécuriser et organiser l'accès au gisement des énergies renouvelables et de récupération

- > Comment coordonner une valorisation optimisée des ressources renouvelables et de récupération ?
 - Accès à la chaleur issue des UVE (valorisation énergétique des déchets)
 - Répartition des périmètres de géothermie
 - Faciliter l'implantation de réseaux de chaleur de transport (interconnexions)

Ordre du jour

Synthèse et présentation des étapes suivantes

Rappel du contexte
 Présentation des principaux éléments de diagnostic
 Retours d'expériences et attentes vis-à-vis de la démarche métropolitaine
 Echanges en sous-groupes
 Restitution des travaux des sous-groupes
 15:30
 15:40
 15:55
 Restitution des travaux des sous-groupes
 16:20
 17:20



17:55

Les sous-thématiques travaillées et les questions associées

Créer de nouveau RCU, de l'étude de faisabilité à la mise en œuvre du projet

Q1 – Comment identifier le potentiel de création d'un RCU ? Quels outils mobiliser ? Quel financement associé ?

Q2 – Quelles démarches d'accompagnement mettre en place (REX, échanges de pratiques) ? Quels potentiels de mutualisation des étapes préalables ?

Q3 – Quelles actions déployer pour encourager la création de RCU intégrant des EnR&R sur le territoire métropolitain ?

Développer les réseaux existants, en particulier par le classement des réseaux

Q1 – De quelle manière valoriser les possibilités d'extension et de densification des RCU : de l'étude à la décision ?

Q2 – Comment faciliter l'interconnexion des réseaux et l'évolution des mix énergétiques ?

Q3 – Comment faciliter la procédure de classement des réseaux ?

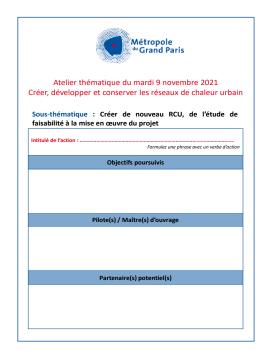
Q4 – De quelle manière harmoniser les prix de la chaleur ?

Q5 – Comment accompagner le maintien ou la sauvegarde des réseaux existants ?



Présentation des consignes de travail en sous-groupe

- Cliquer sur le lien Mural transmis dans l'outil de conversation Zoom
 - Tour de table Identifier un secrétaire et un porte-parole Prise de connaissance des questions [15 minutes]
 - Rédiger des réponses concrètes (exemples d'actions) individuelles aux questions posées [15 minutes]



- 4
- Mettre en commun et rédiger des éléments de réponse partagés [30 minutes]

Ordre du jour

Synthèse et présentation des étapes suivantes

Rappel du contexte
 Présentation des principaux éléments de diagnostic
 Retours d'expériences et attentes vis-à-vis de la démarche métropolitaine
 Echanges en sous-groupes
 Restitution des travaux des sous-groupes
 15:30
 15:40
 Echanges en sous-groupes
 15:55
 Restitution des travaux des sous-groupes
 17:20



17:55

Ordre du jour

2. Présentation des principaux éléments de diagnostic 15:40

3. Retours d'expériences et attentes vis-à-vis de la démarche métropolitaine D 15:55

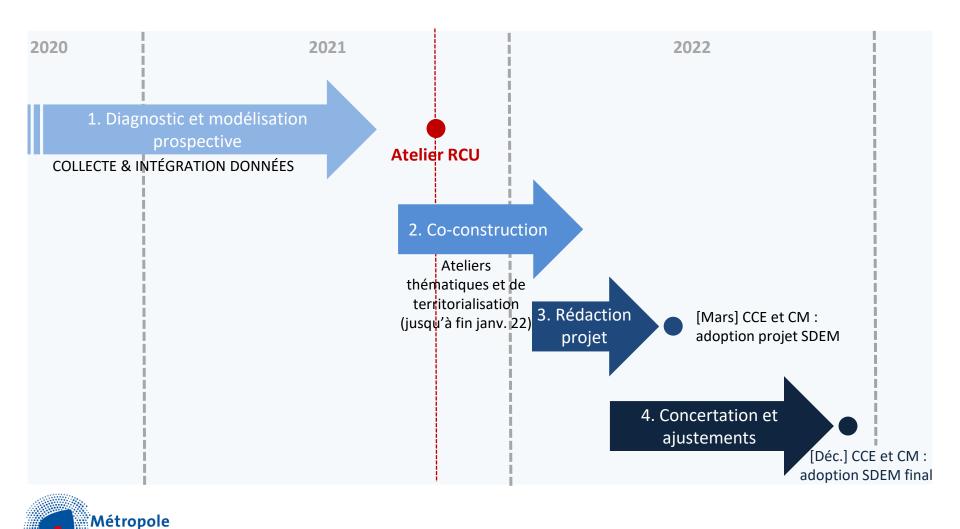
4. Echanges en sous-groupes (L) 16:20

5. Restitution des travaux des sous-groupes (2) 17:20

6. Synthèse et présentation des étapes suivantes (1) 17:55



Un calendrier visant l'adoption du SDEM fin 2022



du Grand Paris

06/12/2021

Des ateliers thématiques permettant de donner corps à une stratégie opérationnelle partagée et co-portée

Thématique 1 – Faire évoluer les réseaux de manière cohérente et coordonnée

Atelier n°1 : Créer et développer les réseaux de chaleur urbains

Atelier n°2 : Développer les synergies entre les différents réseaux énergétiques

Thématique 2 – Engager l'évolution du mix énergétique métropolitain dans les faits

Atelier n°3 : Valoriser les énergies fatales

Atelier n°4 : Développer la géothermie, principal potentiel métropolitain

Atelier n°5 : Massifier le développement d'infrastructures énergétiques solaires

Atelier n°6 : Développer l'hydrogène bas-carbone

Thématique 3 – Maitriser la demande en énergie

Atelier n°7: Engager des initiatives concourant à la sobriété énergétique

Atelier n°8 : Poursuivre l'effort de rénovation énergétique du bâti résidentiel

Atelier n°9 : Soutenir l'amélioration de la performance énergétique du secteur tertiaire

Des ateliers thématiques permettant de donner corps à une stratégie opérationnelle partagée et co-portée

Thématique 4 – Développer une mobilité bas carbone

Atelier n°10 : Développer une mobilité décarbonée

Thématique 5 – Articuler la planification énergétique avec les documents d'urbanisme

Atelier n°11 : Intégrer les enjeux énergétiques dans les documents d'urbanisme

Atelier n°12 : Outiller les aménageurs/promoteurs

Thématique 6 – Innover à l'échelle métropolitaine : stockage, gestion intelligente et open data

Atelier n°13 : Innover dans le domaine de l'énergie à l'échelle métropolitaine

